

A:

Monsieur : ETB MOULAY MOHAMED YACINE

Adresse : Hai el Moudjahidine Berriane Ghardaia

Mobil : 06 60 92 84 50

Objet : Mise en demeure (01) – Manquements graves et Non-exécution des travaux.

ODS N° 112 du 17/12/2024.

Contrat à commande N° : 14/2024.

Projet : Raccordement des clients à moderniser Cité 430 Logts + 213 Logts sahraoui Ph 01 au profit de la direction opérationnelle de Laghouat.

Monsieur,

Je vous informe que votre entreprise a commis des erreurs graves et répétées envers nos agents, notamment le responsable du dépôt de modem, ainsi que des retards importants dans la satisfaction des clients en ce qui concerne le raccordement et la mise en service.

Ces agissements sont contraires aux dispositions contractuelles en vigueur **article 5 ,16 et 25.1** et portent atteinte à la dignité et au respect dus à nos collaborateurs.

De ce qui précède et vu cette situation qui demeure inacceptable, et tenant compte des clauses contractuelles, je vous mets en demeure et je vous demande d'intervenir en urgence Afin de mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour réaliser les travaux mentionnés précédemment dans les délais convenus.

Urgence particulièrement signalée




Le directeur
Directeur opérationnel des
télécommunications de Laghouat
BOUTASSOUNA Yacine